

Date de transmission de l'acte: 02/09/2025
Date de reception de l'AR: 02/09/2025
026-212601454-DE_040_2025-DE
A G E D I

République française

DROME

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 25/08/2025

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 1

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-cinq août deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBİ, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Cécile BREUILLAUD représentée par Fabienne KOBİ

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD, Geoffroy HUGUES

Secrétaire de séance : Didier SOULAIGRE

Date de la convocation : 18/08/2025

N° d'ordre : DE_040_2025 25/08/2025

Objet : Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 19 h 00 à 22 h 00 par semaine

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 91-298 du 20 mars 1991, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois de la Commune, annexé à la délibération n° DE_2024_050 du 30 septembre 2024,

Compte tenu de la mise en retraite pour incapacité de l'agent en poste au 01^{er} août 2025,

Madame Fabienne KOBİ, 3^{ème} adjointe au Maire, chargée de la gestion du personnel de l'école et de la poste indique qu'il est nécessaire de revoir l'organisation des plannings du personnel et propose que :

- À la suite de l'ouverture de la 4^{ème} classe à l'école,
- À la suite de l'augmentation de la charge de travail à la cantine avec l'augmentation du nombre d'enfants présents aux repas,
- Et pour diminuer l'appel à des contrats de durée déterminée ainsi qu'à la réalisation d'heures complémentaires,

Il est nécessaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique créé le 16 juillet 2014.

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité** :

DE MODIFIER la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet comme suit :

- Le poste initialement créé pour une durée de 19 heures par semaine par délibération du 16 juillet 2014 puis modifiée à 21 heures par semaine, puis à 19 heures par semaine est modifié à **22 heures par semaine** à compter du **01^{er} septembre 2025** conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984.

Fait à Les Granges Gontardes, le 25/08/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE



